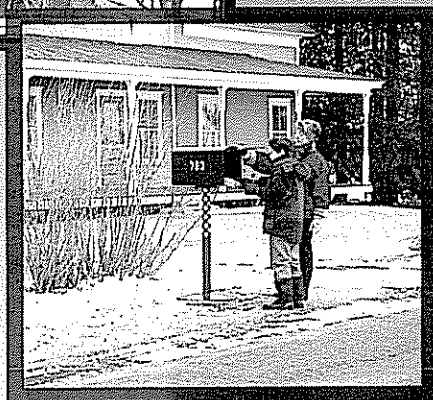


Livraison du courrier rural



Livraison du courrier rural

La Société canadienne des postes distribue le courrier à ses clients des zones rurales et suburbaines de plusieurs façons, notamment : au bureau de poste, par boîte postales communautaires, par boîtes postales multiples, dans les centres postaux communautaires ou mini-parcs, ou encore par l'entremise de la traditionnelle boîte aux lettres rurale.

Votre officier local des postes vous indiquera quel mode de distribution vous est offert, à votre domicile ou à votre entreprise. Si vous devez recevoir un service de livraison par boîte aux lettres rurale, il vous faut installer une boîte qui répond aux normes de la Société canadienne des postes.

Renseignements utiles concernant les boîtes aux lettres rurales

Quel genre de boîte me faut-il?

Lorsque vous choisissez une boîte aux lettres rurale, assurez-vous qu'elle est suffisamment solide pour supporter le poids de son contenu, sans se déformer. Elle doit, de plus, être assez imperméable pour résister aux rigueurs du climat canadien.

Pour qu'une boîte soit facilement accessible, elle doit avoir une porte sur le devant munie d'une poignée, d'un rebord ou d'une saillie. En outre, cette porte doit pouvoir rester ouverte lorsque le courrier y est déposé ou en est cueilli.

Une boîte rectangulaire doit présenter :

- une ouverture d'au moins 17,5 cm (7 po) de largeur et d'au moins 17,5 cm (7 po) de hauteur
- un espace intérieur d'au moins 45 cm (18 po) de profondeur et d'au moins 17,5 cm (7 po), tant dans sa largeur que dans sa hauteur

Une boîte cylindrique doit présenter :

- une ouverture d'au moins 25 cm (10 po) de diamètre;
- un espace intérieur d'au moins 45 cm (18 po) de profondeur.

Un dispositif de signalisation peut être utilisé pour indiquer qu'il y a du courrier à prendre, bien qu'un tel mécanisme ne soit pas obligatoire. Toutefois, si un dispositif est installé et que l'entrepreneur est appelé à s'en servir, le mécanisme doit être maintenu en bon état de fonctionnement.

Le dispositif de signalisation doit être visible de loin, sans pour autant empêcher de lire le nom ou le numéro inscrit sur la boîte. Par ailleurs, il doit être placé du côté droit de la boîte, pour quiconque la regarde de face. De plus, il faut s'assurer que l'articulation du dispositif de signalisation ne pénètre d'aucune façon à l'intérieur de la boîte.

Quels renseignements dois-je inscrire sur ma boîte aux lettres?

Pour éviter toute confusion et toute erreur de livraison, le nom, l'adresse municipale ou le numéro d'emplacement de chaque détenteur doit être inscrit en caractères ineffaçables, d'une hauteur minimale de 2,5 cm (1 po) et imprimés sur le côté droit de la boîte aux lettres. Une plaque conforme à ces normes peut également être utilisée à cette fin. L'inscription doit être visible pour l'entrepreneur au moment où celui-ci s'approche de la boîte aux lettres. Si vous avez des questions à ce sujet, votre officier local des postes pourra y répondre.

Où faut-il placer la boîte?

Une boîte aux lettres rurale devrait être placée du côté droit du chemin dans la direction suivie par l'entrepreneur et dans une position telle que l'entrepreneur puisse l'atteindre et livrer en toute sécurité le courrier de la fenêtre du passager, sans devoir descendre de son véhicule et sans gêner la circulation. Votre officier local des postes peut vous aider à trouver l'emplacement approprié de votre boîte aux lettres rurale.

Le poteau devrait être situé au fond de l'accotement de manière que l'ouverture de la boîte se trouve du côté extérieur de l'accotement. Les boîtes fixées à une potence devraient être installées de manière à ne pas pouvoir être rapprochées de la route ou de l'accotement.

La boîte doit être fixée solidement à un poteau ou à une potence, et sa partie inférieure doit se situer à au moins 42 po (107 cm) au-dessus du sol. Par ailleurs, la boîte ne doit pas cacher d'autres boîtes à proximité ou gêner l'accès.

Qui doit s'occuper de l'entretien de la boîte?

Le détenteur doit veiller à ce que la boîte et le mécanisme de signalisation ne soient pas obstrués par les véhicules ou autres obstructions n'empêchant pas l'accès à la boîte, car l'entrepreneur n'est pas tenu de quitter son véhicule pour desservir une boîte rurale.

Le détenteur doit veiller à ce que la boîte et le mécanisme de signalisation soient toujours en bon état. Tous les articles dans la boîte doivent être retirés régulièrement pour faciliter la livraison postale.

Que doit-on savoir à propos des boîtes postales multiples?

Si un compartiment vous est assigné dans une boîte postale multiple, vous devez fournir un cadenas pour tenir fermé. L'entrepreneur ne déposera pas le courrier dans un compartiment non verrouillé, sauf si une renonciation a été signée et déposée au bureau de poste local.

Les détenteurs de boîtes postales multiples doivent veiller au déneigement aux abords des boîtes pour permettre à l'entrepreneur de faire la livraison sans difficulté.

Que doit-on savoir de plus à propos des boîtes postales communautaires?

Si votre courrier est livré à une boîte postale communautaire, communiquez avec votre officier local des postes pour connaître l'emplacement et le numéro de votre boîte postale.